

Article 1 :

La société AQUILUS GROUPE — S.A.S au capital de 350 000 Euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro Siret 441 980 976 00027 domiciliée, 340 route des sorbiers - 26140 ALBON, organise du 15/09/2021 au 15/12/2021 inclus, un jeu ouvert aux clients faisant l'acquisition d'une piscine AQUILUS intitulé "Anniversaire 40 ans AQUILUS" dans les magasins concessionnaires ou licenciés, Aquilus Piscines participants à l'opération.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, hors DOM-TOM à l'exception de la Martinique, à l'exception du personnel des sociétés ayant participé à la conception et à la mise en place du jeu, et faisant l'acquisition d'une piscine AQUILUS (technologie Steeltech Protec) avec un escalier industrialisé de la gamme (Angléo, Carréo ou Largéo), filtration complète, kit plomberie, coffret électrique et un liner 75/100^{ème} ou pvc armé, fournis par AQUILUS Groupe.

Article 3 :

Pour participer, chaque candidat, ayant rempli les conditions de l'article 2, se rendra dans un magasin Aquilus participant à l'opération (liste disponible sur le site www.aquilus-piscines.com). Il devra utiliser un bulletin de participation prévu à cet effet et, une fois complété, le remettre au représentant du magasin concerné.

Le jeu est ouvert du mercredi 15 septembre 2021 à 10h, au mercredi 15 décembre 2021 à 19h.

Article 4 :

Chaque bulletin de participation devra être complètement, correctement et lisiblement renseigné pour valider la participation du candidat.

Tout bulletin déchiré, raturé, incomplet ou illisible ne sera pas pris en considération.

Tout bulletin mettant en évidence une participation multiple sera éliminé du tirage au sort.

Les participants s'engagent à respecter strictement les modalités du jeu, étant expressément stipulé que tout manquement à cette obligation entraînerait la perte du droit au lot gagné et son attribution à un autre participant.

Toute annulation de commande de piscine dans le délai légal de rétractation entrainera automatiquement l'annulation du bulletin de participation correspondant.

Article 5 :

Le mercredi 15 décembre 2021 à 19 heures, les dépôts des bulletins seront clôturés. L'ensemble des bulletins de participation seront envoyés en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le vendredi 17 décembre 2021 par les points de vente Aquilus Piscines participants à l'opération, à notre huissier de justice, ci-après désigné : Maître Céline DELAYE, 5 rue des Bénédictins - 26240 SAINT VALLIER.

Le tirage au sort national sera effectué le 4 janvier 2022 par Maître DELAYE, au sein de son étude. Les bulletins devront être accompagnés de la copie des bons de commandes signés des clients.

Article 6 :

AQUILUS GROUPE avertira les gagnants par un courrier recommandé avec accusé de réception. Leurs noms seront affichés dans les magasins ayant participé à l'opération et sur le site Internet d'Aquilus www.aquilus-piscines.com, courant du mois de janvier 2022 et pour une période de 3 mois.

Article 7 :

Le 1^{er} lot (spa 151, couleur cuve : Glacier Mountain, couleur jupe : grise) sera livré avec la piscine commandée par le gagnant, avec une expédition au plus tard le 31 janvier 2022 du siège AQUILUS GROUPE situé à ALBON (26).

Les lots de 2 à 5 seront soit à retirer dans le point de vente ayant enregistré et validé le bulletin de participation, soit livrés conjointement avec les piscines.

Les lots de 6 à 10, seront à retirer dans le point de vente ayant enregistré la commande et validé le bulletin de participation.

Chaque gagnant devra se présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité) afin de justifier son identité. La société organisatrice s'autorise un délai d'1 mois à partir du moment où les gagnants se sont manifestés pour procéder à la remise effective des lots aux gagnants.

Article 8 :

Les dotations (dont les valeurs sont mentionnées dans le Guide Tarif février 2021) mises en jeu dans le cadre du jeu "Anniversaire 40 ans AQUILUS" sont :

Lot 1 : un spa 151 (d'une valeur de 8'949 € TTC)

Lots 2 à 5 : un robot de piscine, Roboss 4X (d'une valeur de 1'449€ TTC)

Lots 6 à 10 : un magnum de champagne (d'une valeur de 50 € TTC)

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature du lot gagné et de le remplacer par un lot équivalent si les circonstances l'exigent.

Article 9 :

Les dotations ne sont en aucun cas échangeables contre d'autres dotations ou leur contre-valeur en espèces.

En outre, en l'absence d'attribution ou de prise de possession par les gagnants des dotations, dans un Maximum de 30 jours au plus tard après l'envoi de l'avis de gagnant, la société organisatrice pourra en disposer librement, sauf justification d'un cas fortuit ou d'une force majeure. S'il le souhaite, le gagnant peut céder son lot à toute autre personne de son choix, sous réserve que cette personne remette à Aquilus Groupe un document rédigé et signé par le gagnant officiel à cette fin, étant entendu que les organisateurs déclineront toute responsabilité sur les conséquences de la remise d'un lot à une personne indument désignée.

Article 10 :

La participation à ce jeu pourra donner lieu à l'établissement d'un fichier automatisé pour le compte de la société Aquilus et étant précisé que les informations demandées sont obligatoires pour que le bulletin de participation soit pris en compte.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et notamment de radiation quant aux informations les concernant sur simple demande écrite effectuée auprès de la société AQUILUS GROUPE (adresse mentionnée à l'article 1).

Article 11 :

Le présent règlement complet a été déposé chez Maître Céline DELAYE, Huissier de justice, 5 rue des Bénédictins - 26240 SAINT VALLIER et a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt. Le présent règlement complet pourra être consulté à l'accueil des magasins participants à l'opération. Le présent règlement pourra également être adressé aux participants en ayant fait la demande écrite à l'adresse suivante : AQUILUS GROUPE – Anniversaire 40 ans AQUILUS, 340 routes des Sorbiers - CS 84374 - 26140 ALBON

Frais de timbre pour l'obtention du règlement remboursés au tarif long en vigueur (joindre RIB ou RIP) sur demande expresse concomitante avec la demande de règlement.

Article 12 :

La société organisatrice du jeu se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu si des événements indépendants de sa volonté le rendent nécessaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Toute information relative à la suppression ou à la modification du jeu sera annoncée dans les meilleurs délais par le biais d'un affichage en magasin.

Article 13 :

Chaque participant au jeu "Anniversaire 40 ans AQUILUS", autorise expressément la société AQUILUS GROUPE à exploiter son identité (nom, prénom, profession...) et/ou image (cf. photographies pouvant être réalisées lors de la remise des lots) sur tout support écrit, oral et vidéo ainsi que Internet. Cette autorisation est donnée pour le territoire français et pour le monde concernant Internet afin d'assurer la promotion de l'enseigne Aquilus. Le candidat, en participant, déclare ainsi renoncer expressément à l'ensemble de ses droits patrimoniaux sur tous supports de communication tels que définis ci-dessus. Toute personne participant au jeu "Anniversaire 40 ans AQUILUS" accepte implicitement d'être contacté par courrier, téléphone ou e-mail pour être informé d'éventuelles promotions ou offres spéciales, sauf exercice de son droit d'opposition.

Article 14 :

Le fait de participer au jeu "Anniversaire 40 ans AQUILUS" implique une acceptation sans réserve du présent règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Article 15 :

En cas de litige, les parties s'engagent à s'efforcer de régler celui-ci à l'amiable. Si le règlement à l'amiable n'aboutit pas, tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux Français en application du Droit Français.